

ANNEXE AUX CONDITIONS GENERALES REGISSANT LES RELATIONS CONTRACTUELLES ENTRE LE MAE ET LES ONGD POUR L'EDUCATION A LA CITOYENNETE MONDIALE (ECM) DU 6 FÉVRIER 2026

GRILLE D'ANALYSE	
1. Orientations stratégiques	100%
Le programme démontre un positionnement stratégique clair dans le cadre du Cadre Sectoriel Partagé (CSP) <i>[positionnement stratégique]</i> .	
Le programme explicite sa contribution aux objectifs stratégiques retenus dans le CSP <i>[contribution opérationnelle]</i> .	
La situation de référence du programme décrit de manière claire et documentée l'état initial (macro et micro) sur lequel s'appuie le programme.	
Les principaux risques ont été identifiés et des mesures de mitigation adaptées sont prévues.	
2. Logique d'intervention	100%
Les changements visés sont clairement formulés et cohérents avec le positionnement stratégique du programme.	
Les parties prenantes sont identifiées et leur rôle dans la logique d'intervention est explicité.	
Les résultats attendus sont clairement définis et contribuent de manière cohérente aux changements visés.	
La cohérence entre changements, résultats, modalités et moyens est démontrée.	
Les modalités retenues sont adaptées aux publics visés et proportionnées à la durée du programme.	
Les compétences et ressources nécessaires à la mise en œuvre du programme sont disponibles et/ou un plan d'évolution est prévu.	
Un dispositif de pilotage et de gouvernance clair et adapté au Consortium est défini <i>[uniquement pour les ECM-C]</i> .	
Un plan opérationnel annuel (POA) structuré est défini et cohérent avec la logique d'intervention.	
3. Apprentissage, Durabilité et Appropriation	100%
La durabilité du programme est intégrée à sa conception et explicitée de manière opérationnelle.	
Un dispositif de suivi structuré est défini et permet d'apprécier l'évolution des résultats dans le temps.	
Des indicateurs SMART permettent le suivi du programme et sont cohérents avec les indicateurs d'impact du CSP.	
Le plan d'évaluation est proportionné au programme et intègre les obligations prévues.	
Le rôle et la contribution de chaque ONGD au programme sont clairement définis et cohérents avec la logique d'intervention <i>[uniquement pour les ECM-C]</i> .	
Le budget est cohérent avec les activités prévues et les moyens nécessaires à la mise en œuvre du programme.	
Le budget est conforme aux conditions générales en vigueur. Il précise les coûts liés aux ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre du programme, dans une proportion raisonnable par rapport aux autres dépenses.	